ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

36ème Session, du 14 au 18 mars 2022

RAPPORT
DE LA
COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Rapporteurs :
Mme Manuela REYNAUD
M. Baudoin DE MARCELLUS
Mme Sandrine HULOT
Mme Nadia CHAAYA
Mme Cécile LAVERGNE

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : M. Avraham BENHAIM
Vice-président : M. Pierre LEDUCQ

Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE
Mme Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK
Mme Cécile LAVERGNE
Mme Manuela REYNAUD
M. Gérard SENAC
M. Mehdi REDDAD
Mme Nadia CHAAYA
M. Thierry CONSIGNY
M. Baudoin DE MARCELLUS
M. Baptiste HEINTZ
Mme Sandrine HULOT
M. Olivier PITON

SOMMAIRE

Cybercriminalité

- Rapport des auditions de Monsieur Franck CORMARY (Expert technique international de Cyber sécurité à l'ambassade de France en Afrique du sud) et de Monsieur Guillaume Poupart (Directeur adjoint de l ANSSI)
- Résolution **SEC/R.1/18.03**

La résolution SEC/R.2/18.03 a été supprimé car elle faisait doublon avec la résolution de la commission des lois présentée précédemment en assemblé plenière.

Task Force covid-19

- Rapport de l'audition du Dr. Clément Lazarus, adjoint à la sous-direction de la veille et de la sécurité sanitaire, Représentant la direction générale de la santé (DGS), Centre de crise sanitaire
- Rapport de l'audition de Monsieur Philippe Martinet, Responsable de la Task Force Covid-2019 au ministère des Affaires européennes et étrangères
- Résolution **SEC/R.3/18.03**

Circulation de l'information dans les domaines de la sécurité

- Rapport de l'audition de Monsieur Stéphane Romatet, Directeur du Centre de Crise du MEAE (CDCS) et de Monsieur Jean Paul Negrel, Directeur adjoint de l'AEFE, officier de sécurité
- Resolution SEC/R.4/18.03

Harcèlement

- Rapport de l'audition de Monsieur Francis Etienne, Responsable de la Cellule Tolérance zéro du MEAE.
- Resolution **SEC/R.5/18.03**

Introduction du Président de la Commission :

Lors de la 35ème session de l'AFE, la première décision fût de modifier le nom de notre commission en "Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires" afin d'être au plus près de notre actualité, à la place "des biens et des personnes".

Pour la 36 -ème session de l'AFE, notre commission s'est attachée à identifier et à auditionner des experts dans les domaines du Cyber Espace et de la Cybercriminalité, de la crise Covid 19, de la sécurité du réseau AEFE et du Harcèlement et des violences domestiques.

Compte-tenu du contexte actuel de la crise en Ukraine nous avons auditionné le directeur du Centre de Crise, Monsieur Romatet et le Colonel Patrick Guillaume en charge du Resevac pour comprendre les mécanismes de gestion de crise et de la protection de nos compatriotes en cas d'évacuation.

Cela nous a permis de comprendre et de mieux appréhender ce qui était en train de se passer en Ukraine et en Russie mais aussi dans les pays en périphérie du conflit, pour nos compatriotes.

La guerre qui se déroule aujourd'hui sur le sol européen a des conséquences en termes de déplacement des populations vers les pays voisins de l'Ukraine.

Un risque bien plus grand que le conflit armé nous guette si dans un futur proche, une solution rapide de mettre un terme au conflit et aux sanctions n'est pas trouvée.

Depuis, le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ce sont 14 millions de tonnes de blé et d'autres matières premières qui n'ont pas été exportées vers le continent Africain dont l'Egypte, premier importateur mondial de blé et vers le Moyen-Orient.

Une crise alimentaire mondiale pourrait avoir lieu très prochainement, compte tenu de l'arrêt des exportations de blé et de l'augmentation de son prix dont sont dépendants tous les pays non-producteurs.

Par le passé nous avons connu les "émeutes de la faim" cette situation risque de compromettre la stabilité des pays concernés mais aussi la sécurité de nos compatriotes à l'étranger.

La commission de sécurité et des risques sanitaires continue de suivre l'évolution de la situation en termes de risques sanitaires et avec une recrudescence des cas de Covid-19, la pandémie est loin d'être terminée. Plus récemment sur les conséquences des derniers coups d'état en Afrique de l'Ouest et notamment au Sahel mais aussi en Ethiopie où nos ressortissants avaient été évacués au mois décembre 2021.

Tant d'événements à suivre pour aider et supporter nos compatriotes, tel est le rôle que doit tenir la commission de sécurité et des risques sanitaires.

Cybercriminalité

Rapport des auditions de Monsieur Franck CORMARY (Expert technique international de Cyber sécurité à l'ambassade de France en Afrique du sud) et de Monsieur Guillaume Poupart (Directeur adjoint de l ANSSI)

Rapporteurs

- ✓ Pierre Leducq
- ✓ Nadia Chaaya
- ✓ Baudouin de Marcellus
- ✓ Manuela Reynaud

Date, lieu

Paris, le 15 mars 2022

Contexte

Dans un contexte instable de crise sanitaire et de guerre aux portes de l'Europe, la cybercriminalité est plus que jamais une réalité pour les entreprises et les particuliers.

Face à cette menace, nous avons auditionné Monsieur Franck Cormary, expert technique international de Cyber sécurité et Monsieur Guillaume Poupart, Directeur adjoint de l ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information). Ils nous nous ont dressé un portrait de la cybercriminalité et nous ont donné des clés pour mieux comprendre la cybersécurité. Le monde des hackers est organisé et spécialisé (Chine, Russie, USA, Nigeria…). La cybercriminalité peut être sous plusieurs formes.

Les missions

- Lutter contre la cybercriminalité
- Améliorer les pratiques (enquête digitale)
- Dispenser des formations pour améliorer la compréhension des risques et prévenir
- Créer des liens de coopération opérationnelle (exemple : réaliser le lien avec les pays d'Europe)

3 types de menaces identifiées

- Les attaques criminelles en mettant les victimes sous pression (blocage de données, menace de publication qui peuvent avoir des conséquences sur la sécurité nationale (hôpitaux, administration, consulat, collectivité locale…).
- Espionnage : le cyber représente 80% de la menace mondiale, c'est un sujet sous-estimé. Il n'y a pas d'ami dans le renseignement, nos allies nous espionnent aussi.
- Militaire : la France développe depuis 2009 une capacité offensive cyber. Il y a une course aux armements dans la cybersécurité.

Deux axes pour adresser la cybersécurité

- La capacité de développer une offensive
- Développer la défense (rôle de l'ANSI : conseiller, former, prévenir, protéger les environnements vitaux tels que l'électricité, le transport, les hôpitaux…).

Acteurs majeurs de la Cyber sécurité

- ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information). L'ANSSI est un CERT (Computer Emergency Response Team). Elle a été créée le 7 juillet 2009 par le décret n° 2009-834, dans le but d'assurer la défense des systèmes d'information de l'autorité nationale. Placée sous l'autorité du Premier ministre, l'agence exerce ses actions sur tout le territoire national.
  Ayant un rôle majeur dans la lutte contre la cybercriminalité, l'ANSSI contribue à la maintenance des systèmes d'information, afin de créer un environnement sécurisé. En effet, elle s'assure de veiller et de réagir face aux attaques informatiques. Par ailleurs, l'ANSSI s'appuie sur son expertise en continuant de développer ses recherches en matière de cybersécurité, afin d'anticiper les attaques informatiques en constante évolution. Elle assure la protection des systèmes d'information de l'État en contribuant au développement des produits hautement sécurisés, notamment des produits de confiance pour les entreprises et particuliers.

- DGDDI (Direction générale des douanes et droits indirects)
- Rattachés au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, les services de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) exercent trois missions principales lutte contre la fraude, soutien de l'activité économique et perception de la fiscalité.

- Particulièrement, la douane a en charge la protection du territoire et des citoyens, des intérêts économiques et financiers nationaux ou communautaires (mobilisation contre les trafics de stupéfiants, de contrefaçons, de tabacs, d'armes, lutte contre le terrorisme et le financement des activités criminelles, lutte contre les menaces environnementales, sanitaires et protection du consommateur, des patrimoines culturels et naturels).
- Des entités cyber à l'intérieur des Ministères : Ministère de l'intérieur, Ministère des armées, Ministère économie et finance.
- DPN (Division Preuve Numérique) : elle s'occupe des enquêtes numériques, techniques spéciales d'enquête, formation.
  Une **réciprocité** des dépôts de plainte en local et en France est recommandée.

- DCIS (Division Coopération Internationale de Sécurité) est une direction commune a la police et à la gendarmerie nationales (dépend de la DGPN).

Des partenariats sont également signés avec des entreprises

- Pour combattre la cybercriminalité
- Pour prévenir la cybersécurité

Des risques principaux identifiés

- Risque Cloud et réseaux
- Spare Phishing (phishing ciblé doit être un indicateur pour augmenter la sécurité entreprise qui est un préalable à une attaque informatique).
- IOT ou Internet Of Things (systèmes d'objets connectés qui permettent aux hackers d'espionner, voler des informations…)
- Campagne SPAM frauduleuse (type pédopornographique avec rançon, escroquerie, love escroquerie…)
- Ransomware
- Malware

Des plateformes et outils disponibles pour rapporter les fraudes

- Plateforme PHAROS (Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements) : elle permet de faire un signalement d'un contenu suspect ou illicite sur internet. On peut signaler des faits de racisme, pédophilie, incitation à la haine raciale, terrorisme…

  50 policiers et gendarmes sont affectés à la plateforme et traitent et alertent, pouvant aller jusqu'à déclencher une enquête.

  En 2020, 289.590 signalements PHAROS.

- Plateforme THESEE (pour Traitement Harmonisé des Enquêtes et Signalements pour les e-escroqueries) : plateforme dédiée aux escroqueries sur internet ou usurpation d'identité.
  Dépôt de plainte en ligne relié au parquet de Nanterre (récépissé dépôt)
  Authentification se fait via France Connect.
- Phishing Initiative : outil pour rapporter le phishing

- COMCYBERGEND (Commandement de la gendarmerie dans le cyberespace) a pour objectif d'animer, de coordonner, de mettre en cohérence, de renforcer et de rendre plus visibles et lisibles les capacités de la gendarmerie dans le domaine cyber.

Des recommandations à suivre

- Sauvegarde individuelle des données sensibles par chaque utilisateur sur un disque dur externe déconnecté
- Mise à jour des logiciels anti-virus régulier
- Des règles simples à tenir : ne pas partager un contenu illicite, le signaler sur https://www.internet-signalement.gouv.fr

Coopération très forte au niveau européen, mise en réseau des agences nationales. L'OTAN est la référence pour la coopération internationale au-delà de l'Europe. Pour les autres pays les coopérations sont opportunistes.

Nouveautés 2022 : Ouverture Campus Cyber à la Défense

Référence

Convention de Budapest : La Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) est le premier traité international qui tente d'aborder les crimes informatiques et les crimes dans Internet y compris la pornographie infantile, l'atteinte au droit d'auteur et le discours de haine en harmonisant certaines lois nationales, en améliorant les techniques d'enquêtes et en augmentant la coopération entre les nations.

https://www.coe.int/fr/web/cybercrime/the-budapest-convention

Liens utiles

- Comcybergend
- Magendarmerie.fr
- https://www.cybermalveillance.gouv.fr
- https://www.internet-signalement.gouv.fr

Résolution

SEC/R.1/18.03

Assemblée des Français de l'Etranger
36ème Session
18/03/2022

Paris, le 18 mars 2022

COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Avis :
Objet : Communication des outils de Cybersécurité et bonnes pratiques

CONSIDERANT

- La croissance exponentielle de la cybermenace et des attaques dans un contexte de crise sanitaire et de guerre aux portes de l'Europe,
- Que les nouveaux besoins liés à la pratique de l'école à distance et du télétravail ont vu émerger de nouveaux risques,
- L'existence de plateformes méconnues comme THESEE et PHAROS et d'un outil Phishing initiative

DEMANDE

L'Assemblée des Français de l'étranger demande :

Qu'une Publication d'un guide référençant les différents outils de signalement liés à ces risques soit mise à disposition et relayé à l'ensemble des postes consulaires pour une diffusion sur leur site internet.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Résolution

SEC/R.2/18.03

Assemblée des Français de l'Etranger
36ème Session
18/03/2022

Paris, le 18 mars 2022

COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Avis :
Objet : Mise en place d'outils électroniques afin de faciliter le vote des français de l'étranger

CONSIDERANT

- Les contraintes des français par rapport à leur poste consulaire (éloignement, risques géopolitiques ou sécuritaires).
- Que l'ANSSI garanti le bon déroulement du vote à distance pour les élections législatives et consulaires
- La continuité de la dématérialisation des procédures de vote

DEMANDE

L'Assemblée des Français de l'étranger demande :

La mise en place d'une identité numérique pour sécuriser l'authentification lors du dépôt de procuration pour le vote.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	Retirée
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Task Force covid-19

Rapport de l'audition du Dr. Clément Lazarus, adjoint à la sous-direction de la veille et de la sécurité sanitaire, Représentant la direction générale de la santé (DGS), Centre de crise sanitaire, de Monsieur Philippe Martinet, Responsable de la Task Force Covid-2019 au ministère des Affaires européennes et étrangères

Rapporteurs

- ✓ **Sandrine HULOT**
- ✓ **Manuela Reynaud**
- ✓ **Cécile Lavergne**

Contexte

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et au vu des difficultés rencontrées par nos compatriotes portant tant sur l'accès à des vaccins homologués que sur les conditions de circulation, notre Commission a auditionné deux intervenants: M. Clément Lazarus, adjoint à la sous-direction de la veille et de la sécurité sanitaire, Représentant la direction générale de la santé (DGS) et du Centre de crise sanitaire, et M. Philippe Martinet, Responsable de la Task Force Covid-19 au ministère des affaires européennes et étrangères.

Audition du Dr. Clément Lazarus

Adjoint à la sous-direction de la veille et de la sécurité sanitaire, Représentant la direction générale de la santé (DGS), Centre de crise sanitaire

Clément Lazarus, médecin épidémiologiste a présenté un **état de la situation de la crise sanitaire, en France et dans le monde** au 13 mars 2022.

Il nous a rappelé que la 5éme vague (Décembre 2021-Février 2022) correspondait en fait à deux vagues imbriquées : une 2eme vague liée au variant delta et une vague liée au variant Omicron BA-1 (plus transmissible mais entrainant moins de formes sévères).

Concernant la situation sanitaire mondiale, 433 millions de cas covid 19 ont été atteints avec plus de 5 millions de décès-cas confirmés, bientôt 6 millions selon l'expert.

Le pic le plus important a été observé aux Etats-Unis et en Europe ce qui s'explique en partie par le biais lié aux différences de capacités de dépistage dans de nombreux pays. L'expert note une situation inquiétante en Asie où pour la première fois le taux de létalité atteint les 5% à Hong Kong.

En Europe, la situation est hétérogène et plus favorable aux pays du Nord. Dr. Lazarus observe une situation qui se dégrade depuis février 2022 avec 5 millions de cas hebdomadaires, correspondant à une augmentation de 10% des cas.

Cette dégradation des indicateurs est multifactorielle. Elle s'expliquerait aussi par :

- Relâchement des gestes barrières
- La présence du variant Omicron BA-2 plus transmissible encore que la forme BA-1 (qui devient la souche majoritaire avec 72% des contaminations) mais dont la dangerosité serait comparable à celle du variant BA-1.
- Rentrée scolaire

- Climat froid
- Déclin de l'immunité protectrice : constat de réinfection au variant BA-2 en Mars suivant une infection au variant BA-1 en Janvier.

En France, une modélisation réalisée par l'Institut Pasteur suggère un potentiel pic de contaminations en Avril 2022.

Le Dr. Lazarus a souligné cependant **l'importance de la couverture vaccinale en France** avec, 54.2 millions de primo injection, 53.3 millions schéma vaccinal complet, 39.5 millions de rappels qui permet de limiter les formes graves.

Pour la vaccination des Français de l'étranger, l'indisponibilité locale des vaccins homologués par l'Agence Européenne du Médicament (EMA) et la non prise en compte des ressortissants étrangers dans les campagnes de vaccination des pays d'accueil ont conduit à l'envoi de 107 930 doses de vaccins (Janssen, Moderna et Pfizer) dans les postes diplomatiques ou les ambassades.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a **mis en place un portail dédié aux français à l'étranger pour les demandes d'équivalence vaccinale** dans le cas d'un schéma complet avec un vaccin accepté par l'EMA.

En conclusion, Dr. Lazarus a insisté sur l'importance de la couverture immunitaire vaccinale et naturelle et a aussi évoqué l'existence de traitements et la responsabilité de chacun dans le respect des gestes barrières.

Concernant la gestion de crise, il nous a souligné le rôle prépondérant de la DGS et du CORRUSS :

La **DGS** (Direction générale de la santé) assure la préparation et la gestion des situations sanitaires exceptionnelles pour le Ministère de la Santé.

Le **CORRUSS** (Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales) élabore la politique de prévention, de surveillance et de gestion des risques. Il est en lien avec l'OMS et les ARS.

Audition de Monsieur Philippe Martinet, Responsable de la Task Force Covid-19 au Ministère des Affaires Européennes et Etrangères

La Task Force (TF) Covid-19 est une équipe de 6 personnes au sein du centre de crise, focalisée sur la pandémie du covid-19.

Le rôle de la Task force a évolué en fonction des différentes phases de l'épidémie.

Philippe Martinet nous a présenté les **4 grandes missions** de cette équipe :

1°) La TF prépare et assure le suivi des réunions du Conseil de Défense et de Sécurité Nationale (CDSN) Covid 19 par

- La coordination avec le Comité Interministériel de Crise (CIC)
- La réalisation des études comparatives et des synthèses demandées par le CIC/le CDSN.
- La participation à la mise en œuvre des décisions relatives aux contrôles sanitaires aux frontières (gestion des listes de pays à risque, information des postes, du CDCS).

- La réflexion sur l'avenir du dispositif de listes de pays à risque et de veille sanitaire.

84 CDSN se sont tenus depuis le début de la pandémie.

2°) La TF est impliquée dans la mise en œuvre des règles de contrôle sanitaire aux frontières et son adaptation par rapport aux besoins de l'action diplomatique

La classification actuelle des pays (Figure 1) est définie sur la base des indicateurs sanitaires suivant :

Pays « verts » : pays ou territoires connaissant une circulation négligeable ou modérée du virus, en l'absence de variant préoccupant émergent.

Pays « orange » : pays ou territoires connaissant une circulation active du virus, en l'absence de variant préoccupant émergent et ne présentant pas d'échappement vaccinal ou immunitaire. Il s'agit de tous les pays n'étant pas inclus dans la liste des pays « verts ».

Il n'existe plus de pays « rouge ». Cependant, il est prévu des règles plus drastiques « frein d'urgence » en cas de menaces liées à un nouveau variant préoccupant.

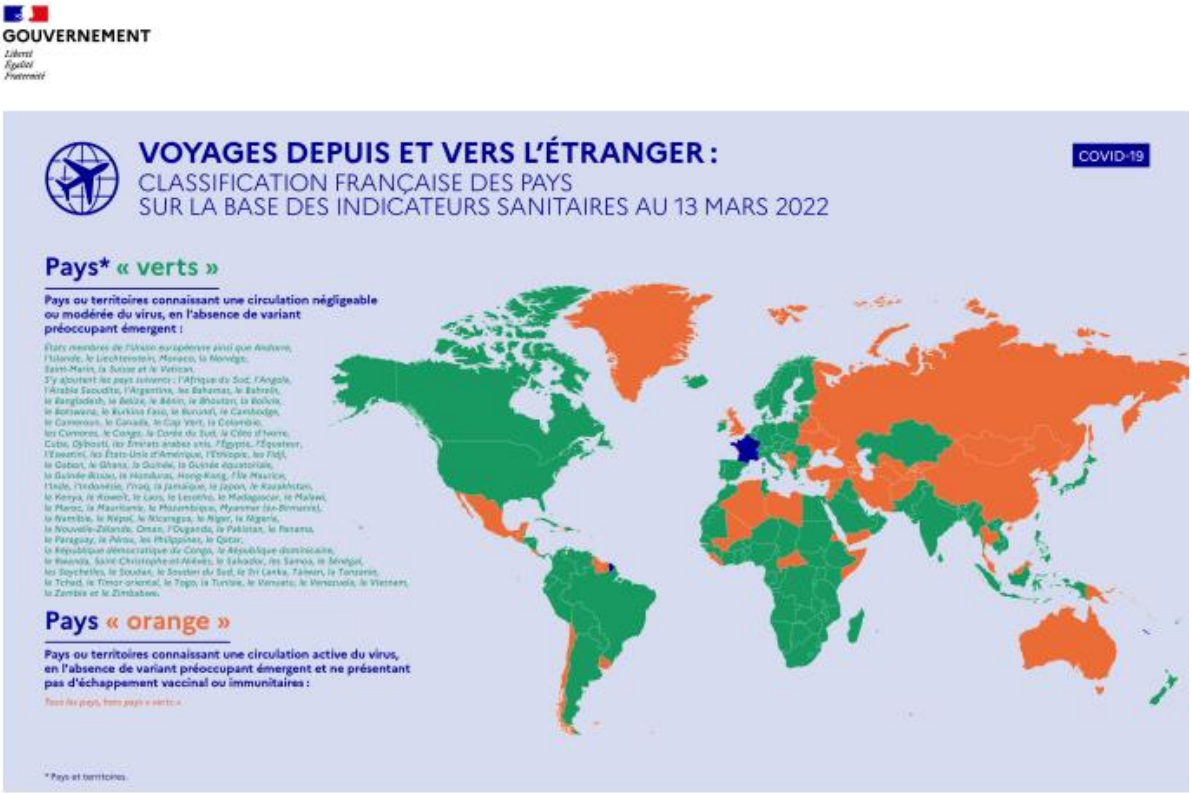

Figure 1 : Classification française des pays sur la base des indicateurs sanitaires au 13 Mars 2022

Source: https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus/deplacement

Durant la pandémie les règles de contrôle sanitaires ont pu être modifiées, adaptées.

Des autorisations particulières et protocoles ont été mis en place et validés pour parfaire aux besoins de l'action diplomatique (événements internationaux et délégations officielles), soutenir l'économie

(motifs impérieux) et aussi adaptés en fonction de l'importance des flux de mouvement de populations transfrontalières (Royaume-Uni, Suisse).

3°) La TF a assuré, depuis le 2 août 2021, la coordination de la mise en place du dispositif de conversion de certificats vaccinaux en codes QR en format DCC -*Digital covid certificate*- (certificat numérique Covid 19 de l'UE).

La Task force covid 19 a permis la conversion de certificat de vaccination en « pass sanitaire ».

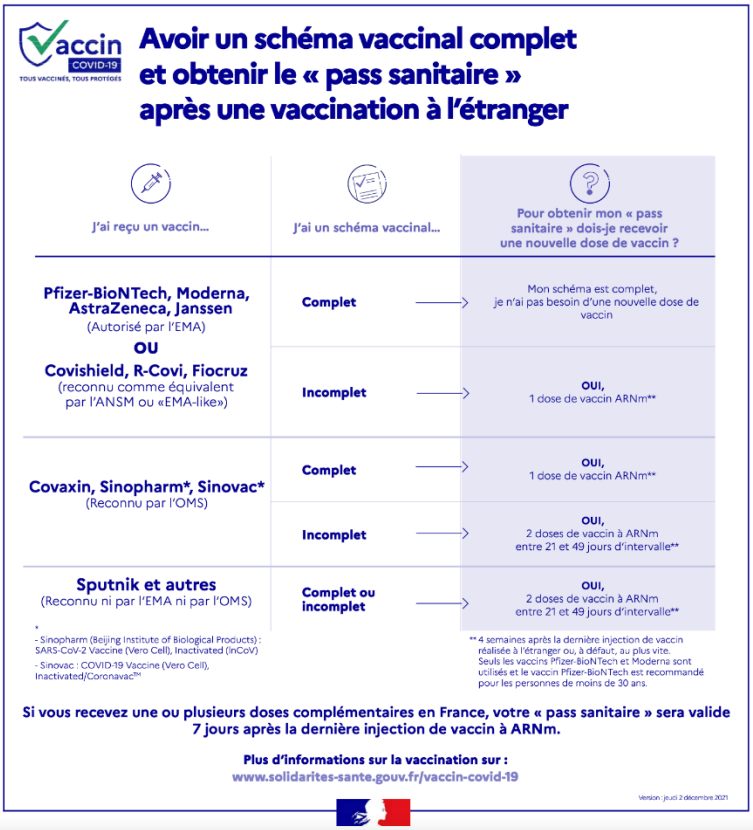

Vaccin COVID-19 — TOUS VACCINÉS, TOUS PROTÉGÉS

Avoir un schéma vaccinal complet et obtenir le « pass sanitaire » après une vaccination à l'étranger

J'ai reçu un vaccin...	J'ai un schéma vaccinal...	Pour obtenir mon « pass sanitaire » dois-je recevoir une nouvelle dose de vaccin ?
Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Janssen (Autorisé par l'EMA) **OU** **Covishield, R-Covi, Fiocruz** (reconnu comme équivalent par l'ANSM ou «EMA-like»)	**Complet** →	Mon schéma est complet, je n'ai pas besoin d'une nouvelle dose de vaccin
	Incomplet →	**OUI,** 1 dose de vaccin ARNm**
Covaxin, Sinopharm*, Sinovac* (Reconnu par l'OMS)	**Complet** →	**OUI,** 1 dose de vaccin ARNm**
	Incomplet →	**OUI,** 2 doses de vaccin à ARNm entre 21 et 49 jours d'intervalle**
Sputnik et autres (Reconnu ni par l'EMA ni par l'OMS)	**Complet ou incomplet** →	**OUI,** 2 doses de vaccin à ARNm entre 21 et 49 jours d'intervalle**

* - Sinopharm (Beijing Institute of Biological Products) : SARS-CoV-2 Vaccine (Vero Cell), Inactivated (InCoV)
- Sinovac : COVID-19 Vaccine (Vero Cell), Inactivated/Coronavac™

** 4 semaines après la dernière injection de vaccin réalisée à l'étranger ou, à défaut, au plus vite. Seuls les vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna sont utilisés et le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé pour les personnes de moins de 30 ans.

Si vous recevez une ou plusieurs doses complémentaires en France, votre « pass sanitaire » sera valide 7 jours après la dernière injection de vaccin à ARNm.

Plus d'informations sur la vaccination sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Version : jeudi 2 décembre 2021

Figure 2 : Avoir un schéma vaccinal complet et obtenir le « pass sanitaire » après une vaccination à l'étranger. Source : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/infog_vaccins_de_l_etranger.pdf

Cependant, les difficultés liées à l'estimation des besoins de conversion dans les postes ont eu pour conséquence des délais entravant la circulation des Français de l'Etranger.

À ce jour, 35 pays (et territoires) non-membres de l'UE ont adhéré au système du certificat covid numérique de l'UE, en vertu de décisions d'équivalence de l'UE.

Les certificats covid délivrés dans ces 35 pays (et territoires) sont acceptés dans l'UE dans les mêmes conditions que le certificat covid numérique de l'UE. De même, le certificat covid numérique de l'UE est accepté par ces 35 pays.

4°) La TF assure la veille et le suivi de la pandémie

Elle centralise des informations relatives à la pandémie communiquées par les postes diplomatiques. Elle consulte des **référents Covid 19** des postes diplomatiques sur demande du CIC ou du CDSN, mais aussi des ambassades étrangères sur les sujets relatifs à la pandémie**.**

En conclusion, la difficulté majeure dans cette crise sanitaire reste l'incertitude associée à l'émergence de nouveaux variants voire de formes recombinantes.

Le difficile équilibre dans cette gestion de crise, est basé sur **deux lever d'actions** :

- Le **renforcement des mesures de contrôle épidémique** (vaccination, mesures barrières, restriction des interactions…)
- Et le **renforcement des capacités du système de santé** notamment en soins critiques, avec optimisation des parcours de soins des patients.

Résolution

SEC/R.3/18.03

Assemblée des Français de l'Etranger
36ème Session
18/03/2022

Paris, le 18 mars 2022

COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Objet : Accès à l'information et contact des référents Covid-19 des Postes dans les Conseils Consulaires

VU

- La loi No 2013-659 du 22 Juillet 2013 qui fixe les prérogatives des membres de l'Assemblée des français de l'Etranger
- Le décret 2014-144 du 18 février 2014 : l'article 7 alinéa D régissant les attributions des Conseils Consulaires en matière de Sécurité, l'article 5 précisant que le Conseil Consulaire est informé de la situation locale et des risques spécifiques auxquels pourrait être exposée la communauté française

CONSIDERANT

- La réalisation non systématique de Comité de sécurité et de Conseil Consulaire en formation sécurité dans les postes
- que les référents COVID-19 dans les Postes, lorsqu'ils sont nommés, sont en charge de la veille et du suivi de l'épidémie, ainsi que des procédures de vaccination et conditions de circulation
- que la couverture vaccinale est encore insuffisante dans de nombreux pays et que les niveaux de transmission du virus restent élevés favorisant
- L'émergence de nouveaux variants

DEMANDE

L'Assemblée des Français de l'Étranger demande :

Que les contacts des référents COVID-19 des postes diplomatiques soient donnés aux Conseiller.e.s des Français de l'étranger afin qu'ils puissent notamment être invités au Comité de Sécurité et aux Conseils Consulaires en formation Sécurité.

Résultats	**Adoption en Commission**	**Adoption en Assemblée plénière**
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		Résolution adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		1

Circulation de l'information dans les domaines de la sécurité

Rapporteurs

- ✓ **Nadia Chaaya**

Circulation de l'information entre les Postes et les Elu.e.s lors d'incidents sécuritaires

Les récents événements tragiques en Ukraine mais aussi les risques sanitaires avec le COVID-19 et menaces aussi diverses que variées qui pèsent sur nos compatriotes partout dans le monde obligent à repenser collectivement et en conscience toute la chaîne de la circulation de l'information.
Les élus des Français de l'étranger sont un atout dans ce circuit, parce qu'ils connaissent leur environnement, la nature particulière des menaces que peuvent rencontrer nos compatriotes sur zone et surtout parce qu'ils bénéficient d'un réseau précieux et de la légitimité pour l'utiliser en responsabilité.

Un groupe de travail au sein de la commission sécurité et risques sanitaires a été constitué pour répondre à ses nouvelles exigences et proposer des pistes de réflexion.
Ce groupe est composé de Cécile Lavergne de Colombie, Olivier Piton aux États-Unis, et Nadia Chaaya en Arabie Saoudite.

Notre commission a auditionné au cours de cette session :
- Stéphane Romatet, Directeur du Centre de Crise du MEAE (CDCS)
- Jean Paul Negrel, Directeur adjoint de l'AEFE, officier de sécurité.

Le Directeur du CDCS, qui a pris son poste en septembre 2021, a présenté le Centre qui a pour rôle de traiter toute situation de crise qui a un impact sur nos compatriotes, tant de passage que résident. Il s'agit en outre de coordonner la réponse que la France apporte. Le CDCS fonctionne 24h/24 et les coordonnées du ¼ veille sont les suivantes :

01 53 59 11 38.

Son équipe se compose de 120 collaborateurs.

Cette première rencontre s'inscrit dans un travail de continuité que nous souhaitons avoir avec le CDCS, notamment afin d'homogénéiser les bonnes pratiques en matière de gestion de crise par les postes ainsi que d'intégrer les Conseiller.e.s des Français de l'Étranger dans la circulation de l'information.

Le cas de la crise en Ukraine illustre nos demandes. Nous avons ainsi pu auditionner les élus Benoît Mayrand, Jeanne Dubard, Mathilde Ollivier qui ont montré la disparité dans la communication avec les ilotiers et les élus. Le Directeur du CDCS a rappelé que le rôle des élus d'Europe centrale est essentiel pour la connaissance de leur communauté et pas seulement des personnes inscrites au registre.

Actuellement, la quasi-totalité des Français.e.s ont été mis.e.s en sécurité.

Sur les plan médical et humanitaire, des aides sont envoyées par le CDCS.

Il existe bien évidemment une inquiétude concernant la situation des Français de Russie.

Le directeur a également mentionné la situation préoccupante du Sahel.

Concernant les évacuations sanitaires, le CDCS est capable de les organiser mais pas de les financer. 150 évacuations de Français ont été réalisées pour des cas COVID.

Il est donc important de rappeler que chaque Français doit souscrire une assurance.

Enfin, M. Romatet reconnaît que tous les postes ne sont pas préparés de la même manière.

M. Negrel, en tant qu'officier de sécurité, a présenté le modèle qui dépend du statut des établissements : les Établissement en gestion directe (EGD), les établissements conventionnés et les établissements partenaires. Quel que soit le statut de l'établissement, l'ambassadeur est le garant de la sécurité de l'établissement.

L'AEFE met à disposition de tous les établissements le plan particulier de mise en sécurité (PPMS).

Le PPMS est un outil d'aide à la gestion d'un évènement de sécurité civile et permettant aux chefs d'établissements de faire face à une situation de crise liée à un évènement majeur et assurer par conséquent la sécurité des élèves et des personnels.

Ces auditions nous ont permis de mieux appréhender un concept pertinent en ces périodes troublées.
Il s'agit du système de sécurité triple A « anticipation-action-assistance :

- Premièrement, une veille pour anticiper ;
- Deuxièmement, une procédure d'action d'urgence immédiate, rapide et efficace lors d'une situation grave ;
- Troisièmement, un système d'informations à destination de la communauté française pour lui permettre de réagir de manière appropriée.

Tout retard, tout manque, à ces trois niveaux peut avoir des conséquences tragiques.
Il est indispensable de mettre en place un système de communication efficace entre le centre de crise et de soutien, le poste, les élus et les chefs d'îlot. C'est une nécessité. Ce système doit être en fonctionnement permanent. Il ne s'agit pas seulement d'agir en cas d'urgence, mais d'anticiper et de

communiquer sur les menaces probables. Les élus doivent être pleinement intégrés dans le dispositif de sécurité.

En cette période troublée, tant au niveau sanitaire que sécuritaire, notre rôle d'élus dans le dispositif de circulation de l'information doit être systématisé et homogénéisé.
Notre assemblée doit prendre toute sa part et aider à repenser l'implication des élus des FdE dans ce qui demeure la base de la sécurité : la circulation de l'information et les modes de communication.

Un questionnaire que notre commission adressera à nos collègues des conseils consulaires permettra d'obtenir d'avantage d'informations.

La présente résolution s'inscrit comme une première étape dans le processus visant à faire des élus des FdE des acteurs responsables mais intégrés sur toutes les situations de crise.

Résolution

SEC/R.4/18.03

Assemblée des Français de l'Etranger
36ème Session
18/03/2022

Paris, le 18 mars 2022

COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Objet : Systématisation et homogénéisation des bonnes pratiques de circulation de l'information des élus FDE en cas de situation de crise ou d'incidents sécuritaires

VU

- La loi No 2013-659 du 22 juillet 2013 qui fixe les prérogatives des membres des Français de l'étranger
- Le décret 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux prérogatives des conseils consulaires

CONSIDERANT

Que les récentes crises et conflits suscitent une obligation de réaffirmer le rôle des élus des Français de l'étranger dans la réception des informations et leur rôle dans une diffusion responsable de celles-ci auprès de nos compatriotes à l'étranger.

DEMANDE

L'Assemblée des Français de l'Étranger demande :

- Que les élus des Français de l'étranger bénéficient d'une information systématique et régulière par l'intermédiaire du Premier Conseiller de l'ambassade en cas de crise grave pouvant affecter les Français de l'étranger.
- Que cette information soit homogénéisée entre toutes les chancelleries afin de standardiser la communication à l'égard des élus.
- Que sur simple demande des élus des Français de l'étranger auprès des services consulaires, un conseil de sécurité puisse être tenu, en présence du Premier Conseil d'ambassade.
- Que cette saisie ne puisse pas excéder une fréquence d'une réunion par trimestre et par conseil consulaire.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Harcèlement

Rapport de l'audition de Monsieur Francis Etienne, Responsable de la Cellule Tolérance zéro du MEAE

Rapporteur

- ✓ Cécile Lavergne

En poste depuis 2019, la Cellule a déjà reçu et traité 116 dossiers. Elle traite des cas de harcèlement pour les personnels du MEAE ainsi que ceux de l'Administration Centrale de l'AEFE.

Le constat est sans appel. Les cas de harcèlement sont nombreux et la parole commence à se libérer faisant ainsi se multiplier les cas reçus et traités par Monsieur Etienne.

L'analyse du nombre de cas par mois est édifiante : 5,5 cas par mois en 2019, 10 cas par mois fin 2020 et entre 15 et 20 pour ce début d'année 2022.

Les personnels ADL (Agents de droit local) qui représentent 50% des effectifs sont à l'origine d'un cinquième des demandes.

La répartition géographique est assez équitable. Le processus de libération de la parole semble bel et bien universel. Sur un même lieu, il y a souvent plusieurs cas. C'est un thème nouveau mais en grand progrès.

La priorité de cette Cellule est d'agir pour faire cesser les souffrances et sanctionner les excès. Des enquêtes sont réalisées et si nécessaire le service juridique du Ministère est saisi.

Concernant les cas reçus jusqu'à présent, le harcèlement moral prédomine, c'est un problème systémique selon notre interlocuteur, lié au management. 2/3 des victimes sont des femmes.

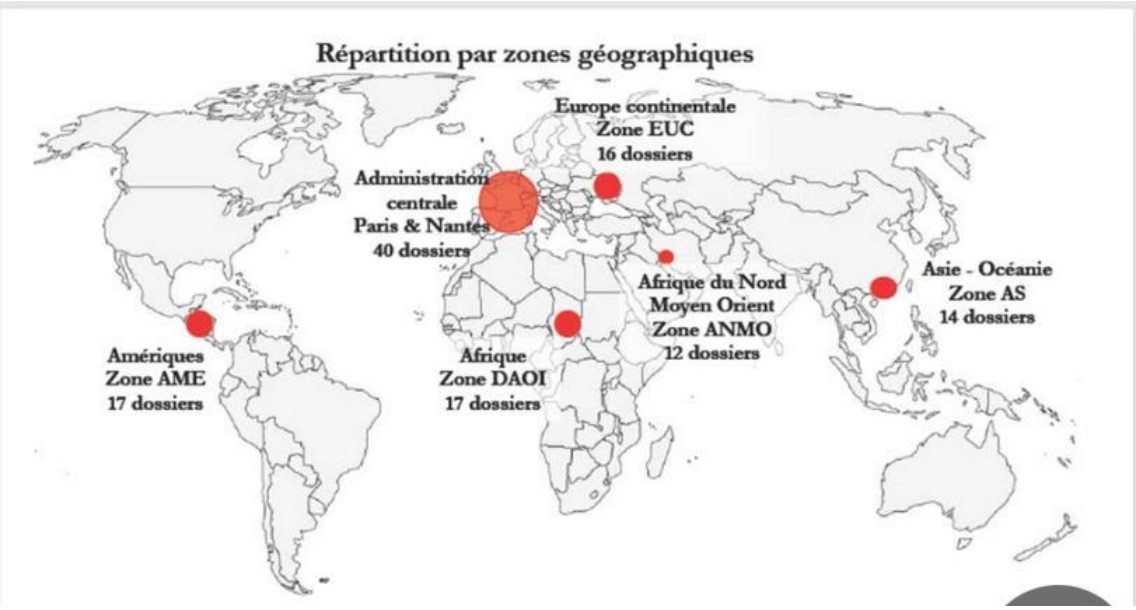

Carte nº1 : Nombre de cas par répartition géographique.
Source : Cellule Tolérance zéro (2019- janvier 2022)

Il est important de signaler que les demandes doivent être individuelles. Les demandes collectives ne sont pas traitées. Les demandes par anonymat ne le sont pas non plus. Il a également été rappelé que la confidentialité est un principe fondamental de l'approche de cette cellule.

En ce qui concerne le harcèlement sexuel, 100% des femmes en sont victimes (22 cas en 2020 et 15 cas en 2021).

La Cellule Tolérance Zéro travaille également sur la prévention et réalise de nombreuses formations. M Etienne estime qu'à la fin de l'année 2022, la moitié des personnels du MEAE auront été formés. Des tutoriels ont été mis en place pour sensibiliser les postes diplomatiques avec une présentation de la cellule et une mise en situation d'un agent victime de harcèlement.

Une formation a d'ailleurs été proposée pour les membres de notre Commission, qui sera faite lors de la session d'octobre 2022.

Il signale que les différents niveaux hiérarchiques lui demandent davantage de conseils et se met à disposition des postes pour les conseiller.

Le Directeur de la Cellule Tolérance Zéro rappelle l'importance de multiplier les relais afin de conscientiser toute la population car le problème majeur reste celui de surmonter la peur de dénoncer.

Il est également important de noter qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas d'élément de comparaison : ni au niveau interministériel ni au niveau européen. Par ailleurs, cette cellule est en sous-effectif, et il serait pertinent d'envisager la prise en charge initiale par des psychologues en première ligne.

Concernant les personnels de l'AEFE, un dispositif de signalement des discriminations, harcèlement moral et violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) a été formalisé pour l'AEFE. En septembre 2021, une adresse mail dédiée a été créée pour recueillir les signalements : ecoutepersonnels.aefe@diplomatie.gouv.fr . Elle s'adresse aux victimes ou aux témoins de discriminations, harcèlement moral et violences sexistes et sexuelles au travail (VSST). Ce mode de signalement est transitoire. Le plan d'action sur l'égalité professionnelle prévoit la mise en place d'une cellule d'écoute. Celle-ci sera externe.

Concernant les enfants et parents victimes de cyber harcèlement :

Un nouveau numéro contre les violences numériques a été mis en place. Il s'agit du 3018 et il inclut depuis mars 2022 les Français de l'Étranger.

En Conclusion, et pour citer M. Etienne, « aucun responsable ne peut considérer qu'une question de harcèlement est secondaire », enfin « une hiérarchie qui fonctionne bien, c'est une hiérarchie bienveillante. »

Résolution

SEC/R.5/18.03

Assemblée des Français de l'Etranger
36ème Session
18/03/2022

Paris, le 18 mars 2022

COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Avis :
Objet : Renforcement des mécanismes de saisine des informations, d'accompagnement et de soutien en cas de harcèlement

CONSIDERANT

- Que la violence, la discrimination, le harcèlement moral ou sexuel, les agissements sexistes ne sont pas tolérables,
- L'augmentation de cas de harcèlement
- L'absence de cellules d'information à destination des élus des Français de l'Étranger

DEMANDE

L'Assemblée des Français de l'Étranger demande :

- Que les effectifs de la Cellule Tolérance zéro soit renforcés afin de lui permettre de remplir sa mission avec efficacité.
- Qu'une Cellule semblable soit créée afin de traiter les cas de harcèlement des membres du Conseil Consulaire

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		